This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

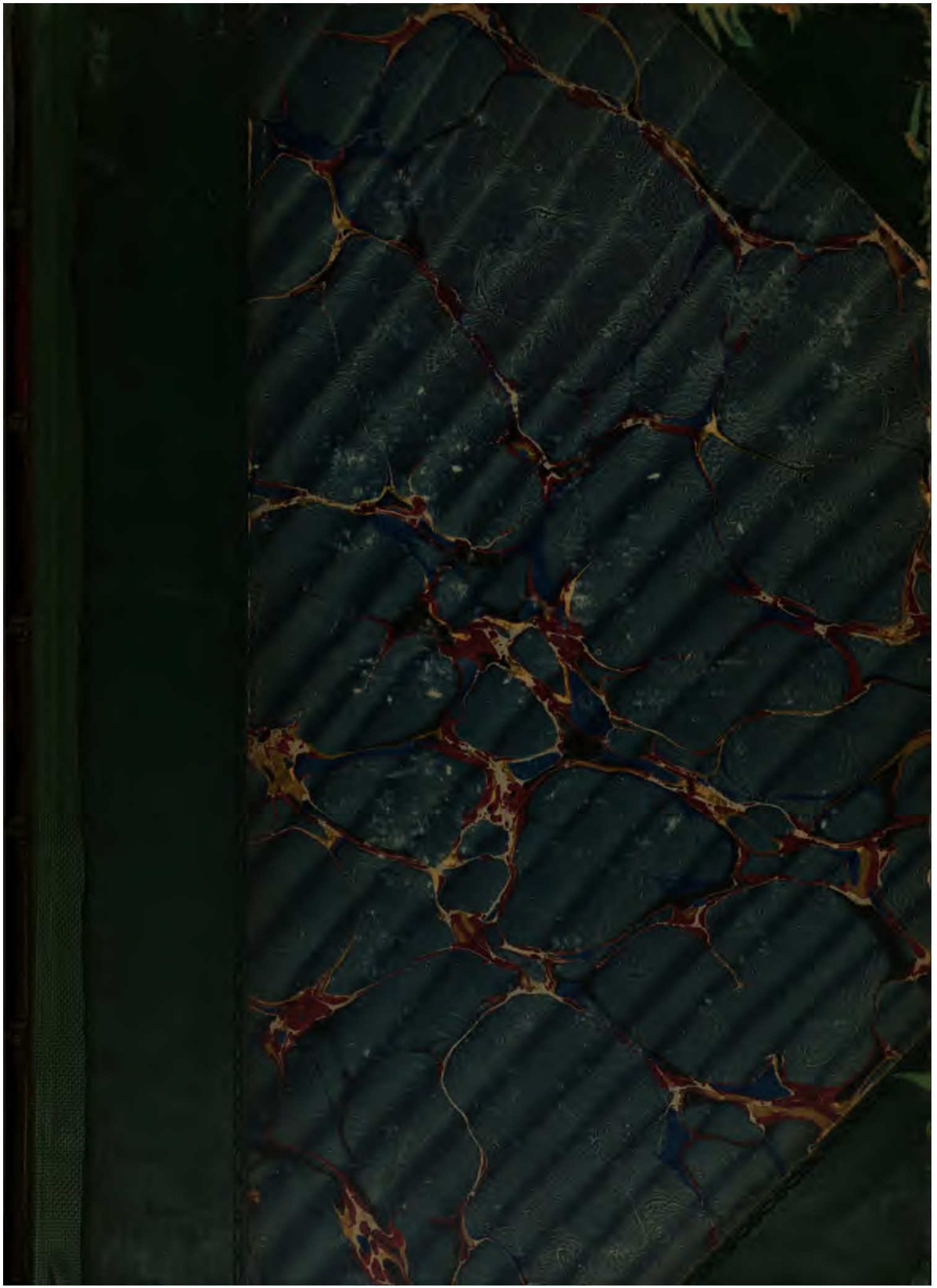

1 24. k. 14

P. R. R.

CONFINED TO
THE LIBRARY
ZA 1330.32

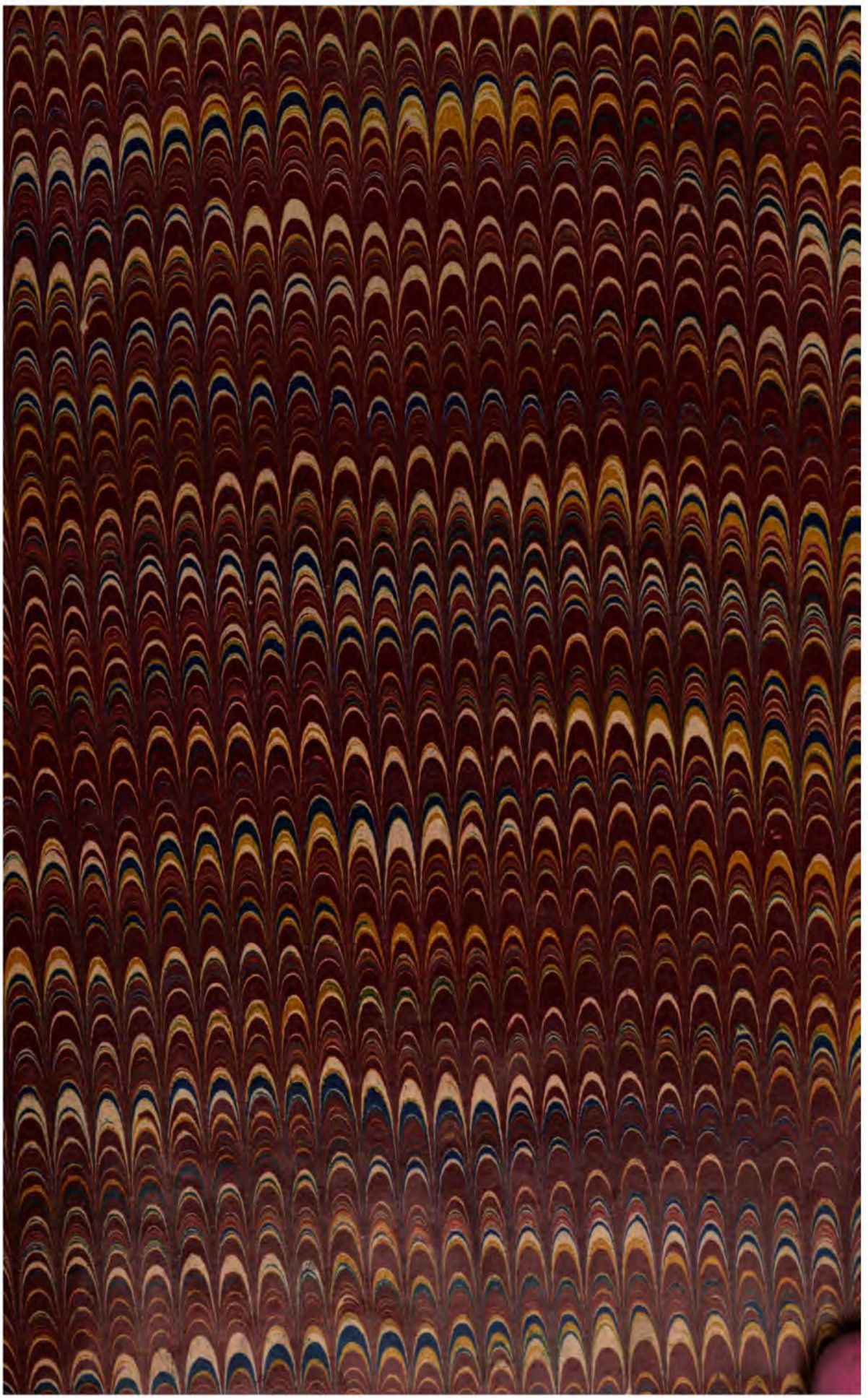

There is another copy
in the library, but
this is perfect &
that is not.

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

ALBUM

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

ALBUM

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1868

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 1 DEC. 1943
OF OXFORD

PLANCHE D'ARMOIRIES

ARMOIRIES.

SÉVIGNÉ.

Écartelé de sable et d'argent.

RABUTIN.

(Suivant la généalogie manuscrite dressée par le comte de Bussy et conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal.)

Cinq points d'or équipollés à quatre de gueules, écartelé d'azur, à la croix dentelée d'or.

GRIGNAN.

(D'après la déclaration faite par le comte de Grignan à l'Armorial général, qui est conservée à la Bibliothèque impériale, mais dont on n'a dû garder que la façon d'écarteler les armoiries des alliances, en rétablissant les émaux selon les indications du P. Anselme, de la Chesnaye des Bois, de Pithon-Curt et des armoriaux modernes.)

Écartelé, au 1er quartier, de gueules, au château d'or donjonné de trois tours de même, celle du milieu plus élevée, qui est *Castellane;* au 2^{d}, de gueules, au lion d'argent, la queue nouée et passée en sautoir, au franc-canton d'hermine, qui est *Montfort-Campobasso;* au 3me, de gueules, à la croix alaisée d'or, cantonnée de quatre roses de même; au 4me, contre-écartelé de gueules, à la tour donjonnée d'or, et d'or, au lion de gueules et un chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, qui est *Ornano;* sur le tout, d'or à trois bandes d'azur, qui est *Adhémar.*

SIMIANE.

D'or, semé de tours et de fleurs de lis d'azur.

MARIE DE RABUTIN CHANTAL, MARQUISE DE SÉVIGNÉ

GRIGNAN

SIMIANE

Ch Millon de Montherlant pinxit

Imp Lemercier & Cie Paris

PORTRAITS

I

Portrait de Mme la marquise de Sévigné,

née de Rabutin-Chantal.

Ce portrait a été dessiné par M. Auguste Sandoz, d'après un pastel original de Nanteuil, appartenant à M. le comte de l'Aubespin, et il a été gravé par M. Ferdinand Delannoye.

A. Sandoz. del. d'après Nanteuil. Gravé par Ferd. Delannoy.

Imp. Ch. Chardon aîné. Paris

II

Portrait de Mme la comtesse de Grignan, née de Sévigné.

Ce portrait a été dessiné par M. Auguste Sandoz, et gravé par M. Auguste Lévy. Le dessin de M. Sandoz est la copie d'un portrait du temps, non signé, faisant partie de la collection conservée au château des Rochers, lequel appartient aujourd'hui à M. le comte des Nétumières.

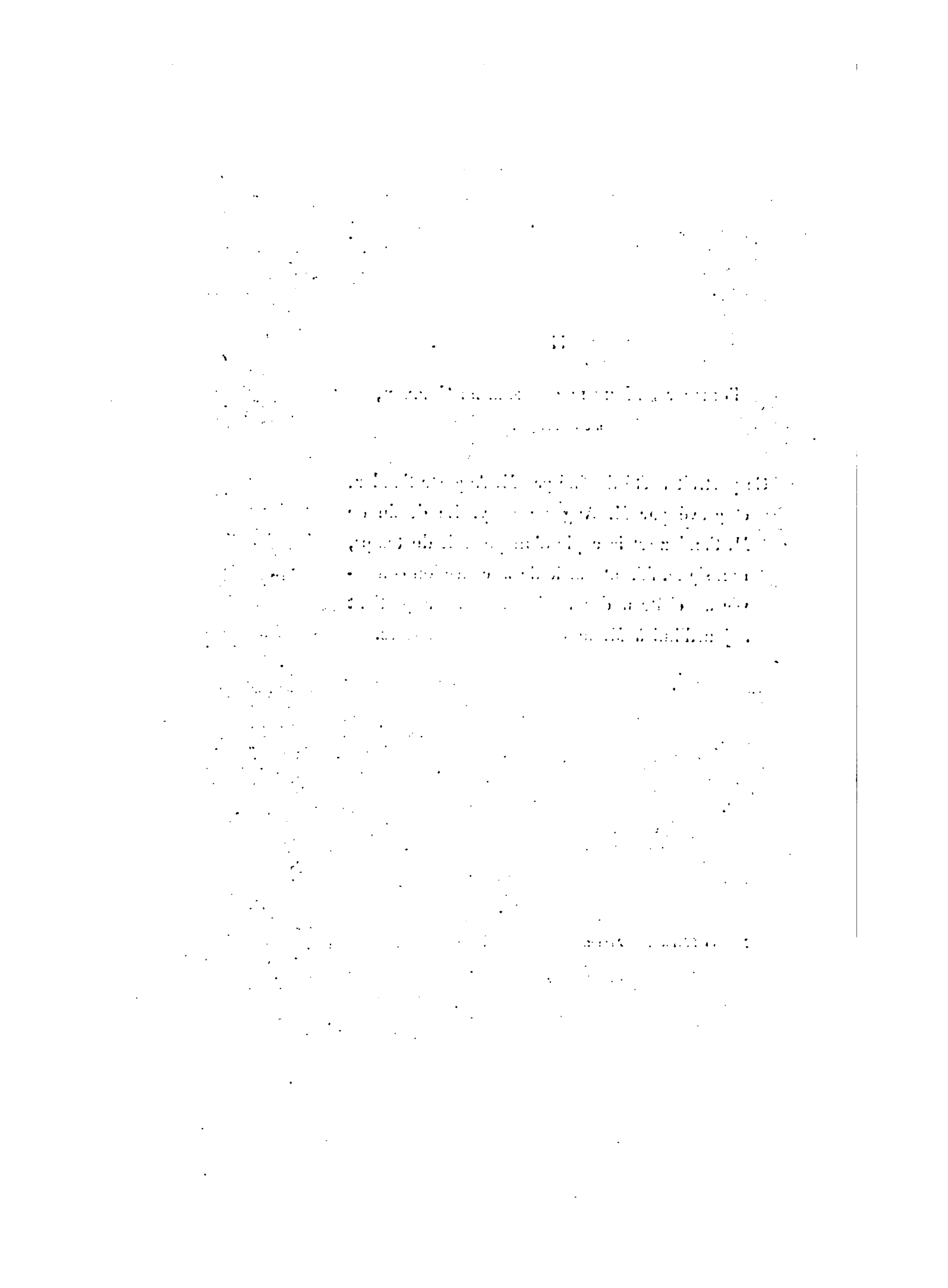

A. Baudoz del.

Gve Levy sc.

Imp. Ch. Chardon aîné Paris

III

Portrait de Charles, marquis de Sévigné.

Ce portrait a été dessiné par M. Auguste Sandoz, d'après le portrait de Sébastien Bourdon, faisant partie de la collection conservée au château des Rochers, et gravé par M. Auguste Lévy.

Une erreur a été commise dans la position des armoiries qui figurent au bas de ce portrait et de celui de la marquise Charles de Sévigné. L'écusson de Sévigné devrait être placé à gauche et celui de Brehant à droite, contrairement à ce qui a été fait.

A Sandoz del.

Grave par Gustave Levy.

IV

Portrait de la marquise (Charles) de Sévigné,

née de Brehant de Mauron.

(Voyez, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1849, un article de M. Feuillet de Conches intitulé : *Les apocryphes de la peinture;* voyez aussi la 2e partie des *Mémoires* de Walckenaer *sur Mme de Sévigné*, 2e édition, 1852, p. 514.)

Ce portrait a été dessiné par M. Auguste Sandoz, d'après l'émail original de Petitot, conservé au musée du Louvre, et il a été gravé par M. Weber.

Remplacez au bas du portrait la date de naissance 1668 par 1659. La première est donnée par le *Mercure de France* et par le livre intitulé : *Généalogie de la maison de Brehant;* mais la seconde est tirée de l'acte de baptême conservé dans les registres de la paroisse de Saint-Aubin à Rennes.

A. Sandoz del d'après Petitot Grave par Weber

Imp. Ch. Chardon ainé Paris

VUES D'HABITATIONS

I

Vue de l'hôtel Carnavalet

à Paris

Cette vue a été dessinée par M. A. Deroy, d'après une gravure du temps.

VUE DE L'HOTEL CARNAVALET, AU XVIIe SIÈCLE.

Dessin de A. Deroy, d'après une gravure du temps.

II

Vue du château des Rochers

près de Vitré (Ille-et-Vilaine)

Cette vue a été dessinée d'après nature par M. Auguste Sandoz, qui a légèrement modifié le dessin de la porte principale, de manière à en reproduire l'état ancien.

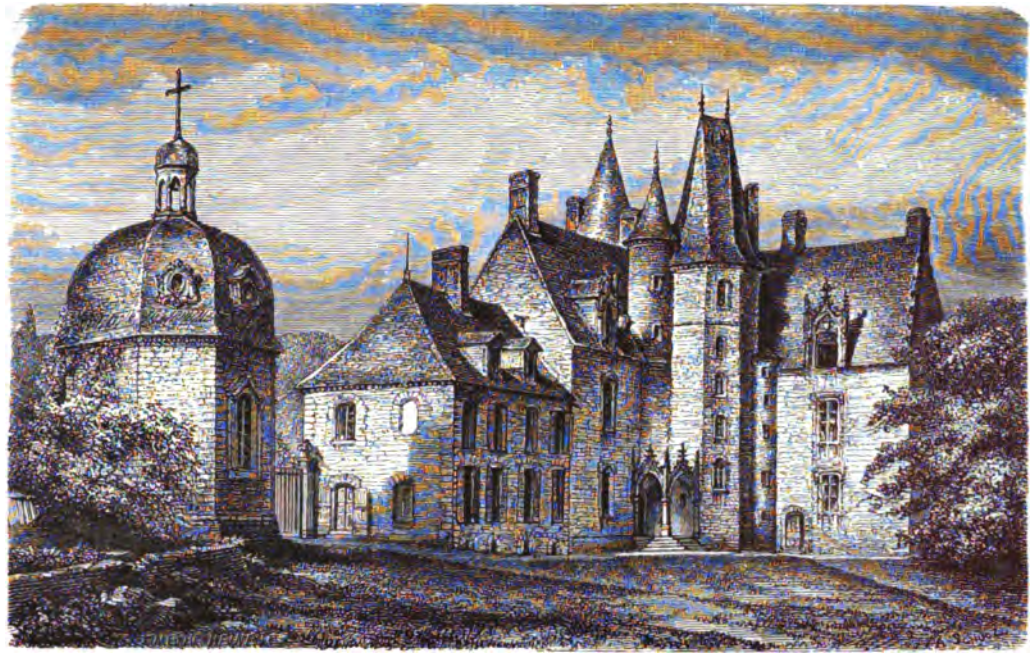

VUE DU CHATEAU DES ROCHERS.

Dessin de A. Sandoz, d'après nature.

III

Vue du château de Grignan

Cette vue, qui reproduit l'état ancien du château, a été dessinée par M. Hubert Clerget, d'après une aquarelle du temps qui existe à la Bibliothèque impériale, et qui porte cette légende : *Veüe de Grignan, du costé des chastaigniers, sur le chemin de Vauréas.*

VUE DU CHATEAU DE GRIGNAN (ÉTAT ANCIEN).

Dessin de M. Hubert Clerget, d'après une aquarelle du temps.

IV

Vue du château de Grignan

dans l'arrondissement de Montélimar (Drôme)

Cette vue, qui reproduit l'état actuel du château, a été dessinée par M. E. Thérond, d'après une photographie.

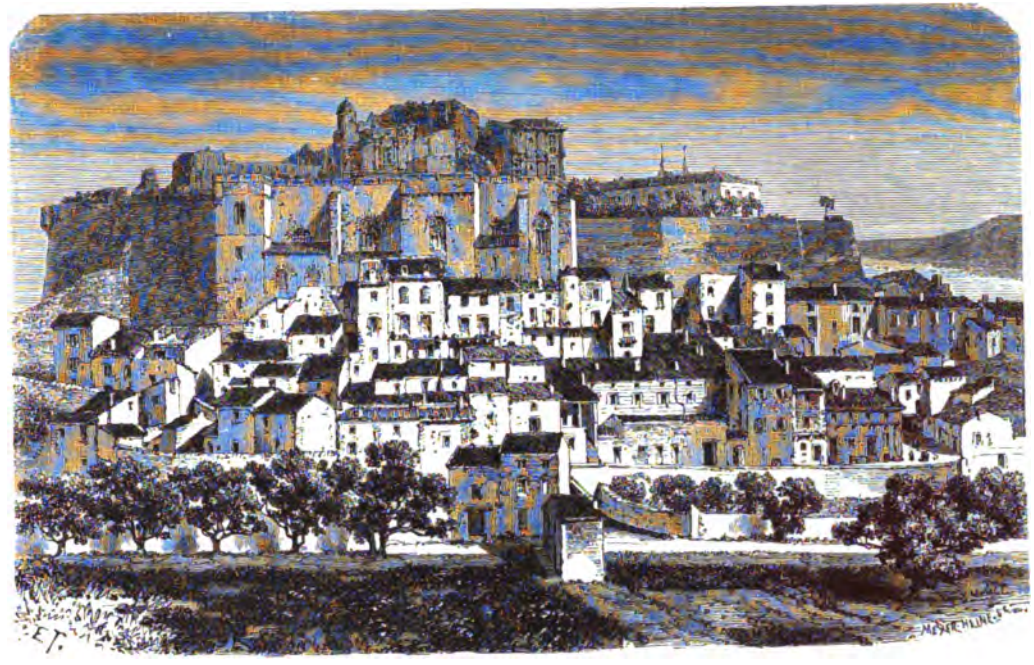

VUE DU CHATEAU DE GRIGNAN.

Dessin de E. Thérond, d'après une photographie.

V

Vue intérieure de l'église collégiale de Saint-Sauveur à Grignan

Cette vue, qui reproduit la nef et le chœur de l'église où Mme de Sévigné a été enterrée, à la gauche du grand autel, a été dessinée par M. Hubert Clerget, d'après un dessin publié dans l'*Ancienne France*, du baron Taylor.

VUE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-SAUVEUR, A GRIGNAN.

Dessin de M. Hubert Clerget, d'après une lithographie publiée dans l'*Ancienne France*, du baron Taylor.

VI

Vue du Buron

près de Nantes

Cette vue de l'état actuel a été dessinée d'après nature par M. Victor Petit.

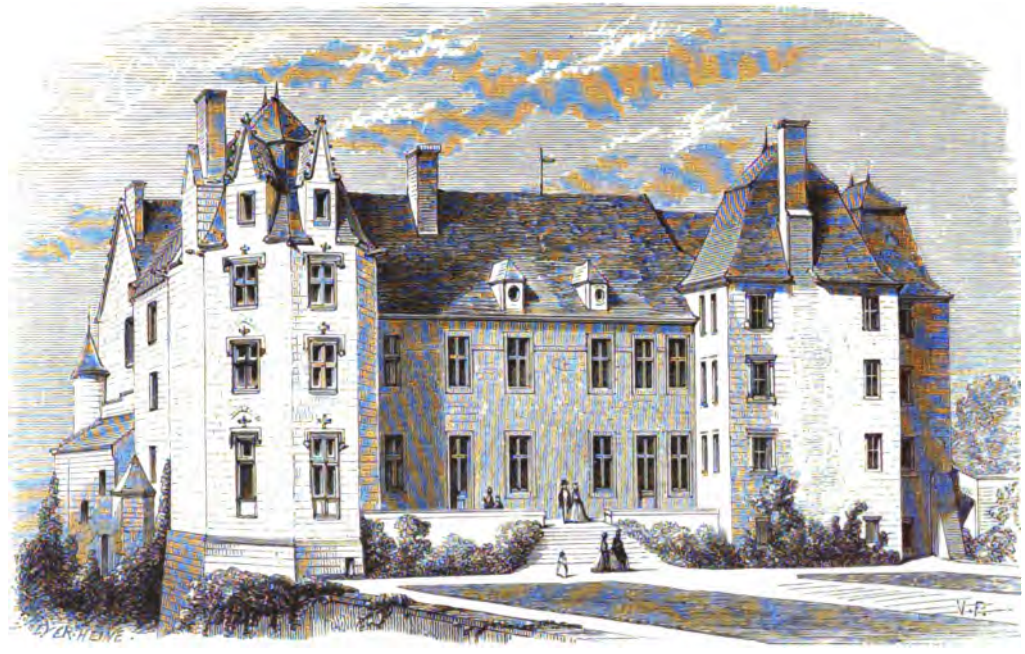

VUE DU CHATEAU DU BURON

Dessin de Victor Petit, d'après nature.

VII

Vue de Bourbilly

près d'Epoisse, dans l'arrondissement de Semur (Côte-d'Or)

Cette vue de l'état actuel a été dessinée par M. Hubert Clerget, d'après une photographie.

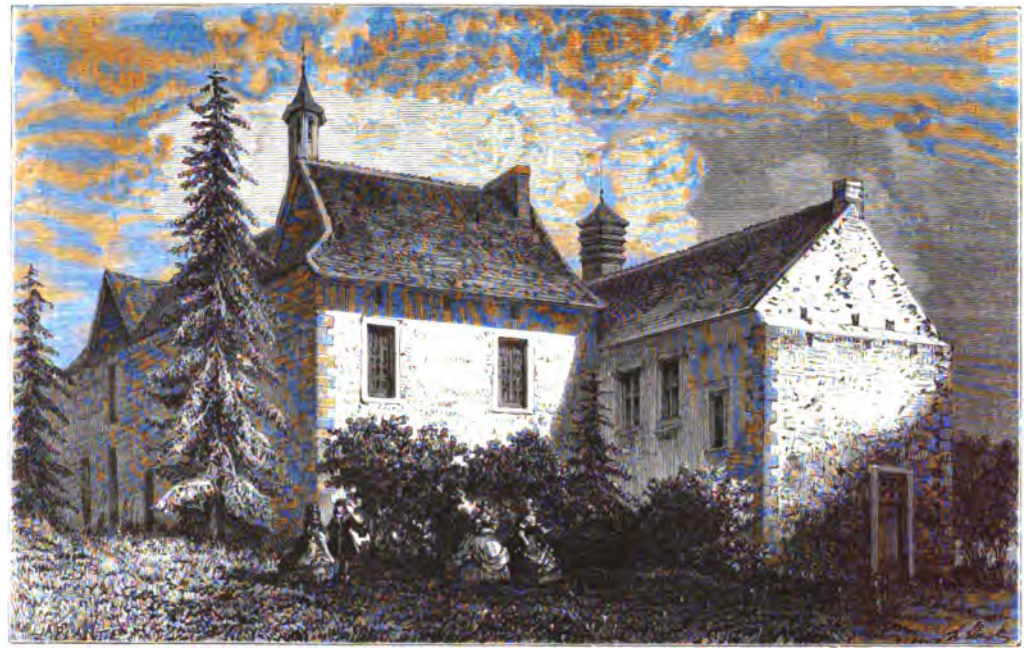

VUE DU CHATEAU DE BOURBILLY.

Dessin de Hubert Clerget, d'après une photographie

VIII ET IX

DEUX VUES DU CHÂTEAU D'ÉPOISSE

dans l'arrondissement de Semur (Côte-d'Or)

Ces vues de l'état actuel ont été dessinées par M. Hubert Clerget, d'après des photographies.

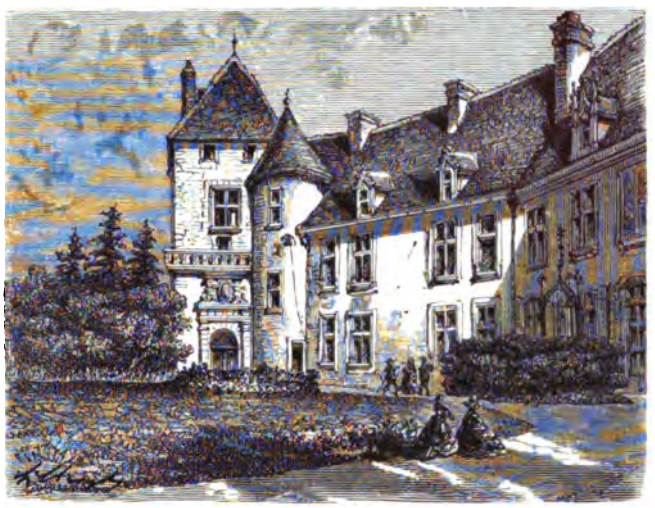

VUE DU CHATEAU D'ÉPOISSES DU COTÉ DU PARC.

VUE DU CHATEAU DU COTÉ D'ÉPOISSES.

Dessins de Hubert Clerget, d'après une photographie.

FAC-SIMILE D'AUTOGRAPHES

1° Lettre de Mme de Sévigné à Lenet, signée : *M. de Rabustin Chantal*, imprimée au tome I, p. 367. — L'original est à la Bibliothèque impériale : *Manuscrits de Lenet*, tome XXVII, *fonds français*, n° 6729, f° 6.

2° Lettre de Mme de Sévigné à Gaignières, signée : *La M. de Sévigné*, imprimée au tome VIII, p. 153. — L'original est à la Bibliothèque impériale : *Lettres originales*, *fonds Gaignières*, n° 493 G, f° 396 *bis*.

3° Lettre, sans signature, de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, imprimée, pour la première fois, au tome XI, p. IX. — L'original, qui faisait partie des papiers d'Horace Walpole, appartient à M. Payne de Londres.

Monsieur

vous me permettres de souhaitter la paix
car ie trouve auec vostre permission qu'une
heure de conuersation vaut mieux que
cinquante lettres, quand vous seres
icy et que iauray lhonneur de voies
voir ie vous feray demeurer dacort
que la guerre est une fort sotte chose
ien souhaitte la fin auec passion et
la continuation de vos bonnes graces
dont ie fais vne estime toute extraordinaire
& suis auec verite

Monsieur

Tres humble et
obeissante seruante
M. de Rabutin
Chantal

ce 25e mars

Monsieur

Monsieur

tené Conseiller

destat

mardy

j'ay tenté plusieurs fois
Monsieur d'entrer a l'hostel
de guise pour vous faire
mes sinceres complimens, et
vous dire la douleur que
j'ay moy mesme de la perte
irreparable que nous avons
faite, mais vous sçavez Monsieur
comme les portes sont fermées,
j'ay envoyé un de mes laquais
qui ne trouva personne
chez vous, enfin je suis
reduite a vous dire par ce
billet que personne ne peut
estre plus sensible que moy
a tout ce qui vous touche
La m de Sevigné

pour
Monsieur de Gamaches

a paris ce Mercredy au soir

le moyen ma bonne de vous faire
comprendre ce que jay souffert, et par
quelles sortes de paroles vous pourroye
representer les douleurs dune telle
separation, je ne peux pas moy meme
come jay pu la soutenir, vous men
avez paru si touchee aussi, que je
crains que vous nen ayez ete plus
mal qua votre ordinaire qui est
trop dire, car vous navez pas
besoin daucune augmentation, cette
inquietude trop bien fondee pour une
sante qui mest si chere, avec labcence
dune personne come vous, dont
tout me va droit au coeur, et dont
rien ne mest indifferent vous
pouvont faire comprendre vous je pense
de lestat ou je suis, jay donc suivi
des yeux cette barque, et je pensoy
a ce quelle menmenoit et come elle

lesloygnent, et combien de iours je
passerois sans revoir cette personne
et toute cette troupe que jayme
et que ihonore, et pour elle, et par
raport a vous, enfin toute cette
separation ma eté infiniment sensible
je ne vous conte point mes larmes, cest
vn effet de mon temperamment, mais
croyes ma bonne quelles viennent dun
coeur sy parfaitement et sy [illegible]
a vous, que par cette raison, et doy
vous estre cher, je croy quil vous lest
aussy, et cette pensée authorise tous
mes sentimens, apres donc vous
auoir perdue de veue, je fus demeurée
avec la philosophe de Corbinelli, qui
connoist trop le coeur humain pour
navoir pas respecté ma douleur,
il la laissé faire, et come vn bon
amy, il na point essayé sottement
de me faire taire, jay esté a la

messe a nostre dame, et puis dans les
hostel dont la veue et les chambres et
jardins et tout, et depuis, et auparavant
malades, j'ay eu y estre veu, monsieur
souffrir certaines sortes de peines, que
vous ignorés peut estre par ce que vous
estes forte, mais qui sont dures aux
febles comme moy, nous avons regardé
vos memoires et donné quelques
payemens, nous vous rendrons compte
de tout, je n'ay point sorty, mr de
Lavardin et l'abbé de mons., ont forcé
ma porte, j'essayeray d'aller demain
voir mlle de Mery pour un moment s'y
il ne m'estoit pas possible, j'ay une
envie extreme de savoir de vos
nouvelles, et comme vous vous trouvés
de la tranquilité et de la longueur
de vostre marche, si vous aviés
bientard, quelles fatigues, quelles
avantures, mais c'est a mongobert que

ie demande le detail sur a vous
ma bonne ie ne veux point contribuer
a vostre epuisement, ie suis contante
d'une famille, vous denez juger par
cette discretion sy ie prens sur moy,
et songez a vostre santé, i'embrasse
tout ce qui est autour de vous, il
me semble que ie n'ay rien dit a Mlle
de grignan, et a leur pere mais le moyen, et
n'est ce pas parler que de ne pour moy
rien dire, en verité ma bonne ie
ne comprens pas comme ie pourray
m'acoutumer a ne vous plus voir;
et a la solitude de cette maison,
ie suis sy pleine de vous, que ie
ne puis rien souffrir, ny rien regarder,
il faut croire que le temps me
remettra, dans l'estat d'une vie comme
elle ne seroit pas supportable comme
elle est, ie vous embrasse ma
bonne avec le mesme cœur et le mesme
larmes deux matin

Faites mes complimens [illegible] de grignan & tous

4° Lettre de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome X, p. 79. — L'original est à la Bibliothèque impériale : *Lettres diverses, fonds français*, n° 12765, f° 173.

a Rennes ce 13e avril

J'ay Receu vne seconde Lettre de Mons.r de Caumartin
ou il me Parle de La Continuation de vos Bontés, et
de La grace que vous me faittes de m'asseurer encor
de vostre Protection Pour entrer dans La nouuelle
charge de Lieutenant de Roy de cette Prouince,
Trônues bon Monseigneur qu'auec toute sorte de
Respect Je cesse de parler au Ministre Pour m'addresser
a Monsieur de Pontchartrain qui a bien voulu
depuis Long temps m'honorer de quelque Part dans
sa bienueillance, Je meurs dénuie de Rentrer dans
le seruice, La vie Inutile que Je mene en Bretagne
m'est deuenue Insupportable, et il faut qu'elle finisse

ou par cet employ ou par une Retraitte entiere ou Je ne Pense Plus qu'a mon salut, en cet Estat Monseign vous voyez bien que Je fais les derniers efforts Pour atteindre a la charge qui est a Remplir, et Pour L'obtenir avec tous les appointements que le Roy y a attachés, Je ne puis aller qu'a cinquante cinq mille escus c'est tout ce que Je Puis faire dans le temps Present, permettez moy de vous faire souvenir de quelques details ou vous avez daigné entrer quand Je me suis marié et dont les papiers ont esté Long temps entre vos mains, La difficulté du temps ou nous sommes me mettroit hors d'estat de soustenir le tiltre de Lieuten de Roy, si les appointements de sa charge estoient absorbés par L'Interest de L'emprunt qu'il faut faire mes forces ne s'estendent pas Plus Loin, si par vostre Protection Monseigneur Je puis a ce Prix estre agréé du Roy, J'espere que vous serez content de mon zele et de mon application Pour son service, et si mes Concurrens

L'emporteront sur moy, Le Reste de ma vie sera employé
a faire Loir du monde des vœux tres sinceres et tres
ardents pour votre bonheur et pour votre Prosperité
Je suis avec un extreme Respect.

Monseigneur

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur
Jellyot

5° Lettre de Mme de Grignan à Pompone, imprimée au tome VI, p. 147. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

ie nay pas dessein Monsieur de
vous faire vn compliment ie ne
sauroit pas tant retardé estant
plus sensible a ce qui vous arrive
que ceux qui le sont presque, mais
monsieur trouvés bon que ie
vous demande la continuation
de l'honneur de vostre amitié que
vous m'avés iusques a present sy
vtilement accordée sous le nom de
protection, comme il n'estoit pas
necessaire d'avoir vn grand merite
pour obliger vne ame comme la
vostre a faire les graces dont
la fortune vous rendoit dispensateur
et qu'il faut vne equalité de
merite que ie nay pas pour estre
digne, du commerce de vostre amitié, ie m'adresse encore
a vostre bonté pour l'obtenir, ie
vous supplie de croire monsieur

que le conducteur ~~dict~~ les est icy malade depuis douze
jours de la fievre continue cest ce qui la empesché
de ce donner lhonneur de vous escrire,

que de tous les biens que j'en ay receus, celuy que je demande me paroitt le plus honorable et le plus precieux, avec les sentimens que je me trouve pour vous monsieur il m'est difficile de vous plaindre, il me semble que vous auriés beaucoup perdu si vous aviés cette dette par des personne quand vous aves eu d'autres dignités, mais de quelle perte ne doit on pas estre consolé quand on est assuré d'estre toujours l'homme du monde dont les vertus et le singulier merite le font le plus aymer et respecter

la comtesse de grignan

a aix ce 9 decembre

6° Lettre du comte de Grignan à Pompone, imprimée au tome X, p. 424. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

Le 9 novembre a Lambesc 1696.

Il me semble monsieur, que Je me trouve dans un heureux engagement, de vous renouveller, au moins une fois toutes les années, les assurances du veritable respect que Jay pour vous mais J'ose dire que vous n'estes pas moins engagé de vostre costé a me conserver vos anciennes bontés, et l'honneur de vos bonnes graces, puisque vous ne pouviés douter du tres grand empressement que i'ay de les meriter, et d'y avoir un peu de part, trouvés donc bon pour vous en faire souvenir, monsieur que Je me serve de l'occasion du courrier qui va porter au Roy, la continuation des marques du zele de nostre provence et de leur soumission a ses volontés, et qu'en remplissant le devoir qui m'oblige de vous en faire part, Je vous supplie tres humblement d'honorer nostre province de vostre protection et de vos bons offices auprès de S.M. rendés moy tousiours auprès de vous mesme monsieur, celuy d'estre persuadé de l'attachement respectueux et inviolable avec lequel Je seray toute ma vie vostre tres humble et tres obeissant serviteur

Grignan

m. de pomponne

7° Lettre de Jean-Baptiste de Grignan, archevêque d'Arles, à Pompone, imprimée au tome X, p. 407. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

8° Lettre de l'abbé de Grignan, qui fut ensuite évêque de Carcassonne, imprimée au tome X, p. 563. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

Monseigneur

Je ne scay que depuis tres peu de temps les bontes que vous aves eu pour moy dans vostre voyage de rome et les sollicitations pressantes que vous aves faits plusieurs fois au pape pour m'obtenir des bulles gratis. iay mesme ignore iusques a cette heure que la lettre que ie me donnay l'honneur descrire sur ce suiet a vostre Eminence luy eust este rendue. ie pense qu'elle n'a pas asses mechante opinion de moy pour croire que si i'eusse este adverti plustost de ces obligations i'eusse este si lent a vous donner des marques de ma respectueuse recognoissance ce n'est pas qu'avec vous monseigneur cet

empressement nest pas vne chose absolument
necessaire vous en aves encore vn plus grand
a oublier les biens que vous faites et a dis-
penser les gens de vous estre oblige, cependant
monseigneur ie vous le suis autant quon le-
peut estre et ien ay touts les sentiments -
que ie dois avoir et quoique ie me doive
la iustice de croire que madame de -
grignan a eu beaucoup de part a ce que
vous aves fait en ma faveur ie ne veux -
pourtant pas la charger daucunne recog-
noissance et ie pretens la garder toute entiere
pour moy trop heureux si ie pouvois vous -
en donner des marques telles que ie ~~[illegible]~~
souhaiterois. soyes cependant bien persuade
monseigneur quon ne peut estre avec vn -
plus profond et plus veritable respect que
ie suis.

monseigneur.

vostre tres humble et
tres obeissant serviteur
Labbe de grignan

9° Lettre du chevalier de Grignan au cardinal de Retz, imprimée au tome IV, p. 421. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

Monseigneur

Je suis obligé par trop de raisons, a m'interesser
a ce qui vous arrive, pour n'avoir pas pris
la part que je devois, a la perte que vous
avés fait de Monsieur vostre frere, les
obligations, que toute la famille, vous a
et moy en mon particulier Monseigneur, ne
me permettent pas, d'estre indifferant a
ce qui vous touche, Je n'oublirai jamais,
les bontés que vous avés eu pour moy
et la plus grande envie, que j'aurois, seroit
de pouvoir marquer a V. eminence, la

…connoissance que j'en ay, et le respect avec
lequel je suis

Monseigneur

De votre eminence

Le tres humble et tres
obeissant serviteur
Le chevalier de Grignan

Du camp devant
…dé le 23 d'auril,

A J. C.

Monseigneur
le Cardinal de
Retz,

10° Lettre de Mme de Simiane à d'Héricourt, imprimée au tome XI, p. 210. — L'original fait partie de la collection de M. Chasles, de l'Institut.

27 mars,

renoirle pas bois mortier monsieur
il netoit pas question de corps,
au moins aux pieds, mais de
quelque chose de plus considerable,
ie vous remercie de tout mon
coeur de m'avoir envoyé, le dit
pied, et ie trouve que vous avez
fait bien peut, d'apprendre son art
ie me presenterai, pour lui, car
experience, apres laquelle il faudra
peut estre me couper les deux jambes
mais cest une bagatelle,
dailleurs comme vous allez vous
goberger a la bricoles, quelle chienne
de vie, n'y oubliez pas tout a fait
les premieres solitudes d'ici, embrassez pour

moy le pauvre dorner ie vous
en prie, ie vous le rendray, icy
mais peut estre ne seres vous pas
touché de cette restitution, vous
aimeries mieux celle des sosiosfres
ie vous la souhaite, monsieur

A Monsieur

Monsieur D'hericourt

Intendant des Galleres

A Marseille

11° — (*a*) LETTRE, sans signature, de Bussy Rabutin à Mme de Sévigné, imprimée au tome III, p. 311, d'après le manuscrit de l'Institut, f°s 51 et 52.

(*b*) Fin d'une lettre de Bussy au P. Brotier, du 2 septembre 1676, signée : *Bussy Rabutin.* — L'original est à la Bibliothèque impériale : *Correspondance de Bussy, collection du P. Brotier*, n° 16, f° 61.

A Paris ce 13me dec. 1673.

Vous pouvés vous souvenir mad.x de la conversation que nous eusmes l'autre jour, Elle fut presque toute sur les gens qui pouvoient traverser mon retour, et quoy que ie pense que nous les ayons tous nommés, Je ne croy pas que nous ayons parlé des voies dont ils se servent pour me nuire, Cependant j'en ay découvert quelques unes depuis que ie ne vous ay veue, et l'on m'a assuré entr'autres que mad.x Scarron en étoit une. Je ne l'ay pas creu au point de n'en pas douter un peu, Car bien que ie sache qu'elle est amie de personnes qui ne m'ayment pas, Je scay qu'elle est encor plus amie de la raison, et il ne m'en paroist pas a persecuter par complaisance seulement, un homme de qualité qui n'est pas sans mé-

vitv accablé de disgraces. Je Scay bien que les gens d'honneur entrent, et doivent entrer dans les ressentimens de Leurs amis, mais quand ces ressentimens Sont un trop aigres, ou poussés trop loin, Il est (ce me Semble) de la prudence de ceux qui agissent de sang froid, de moderer la passion de Leurs amis, et de Leur faire entendre raison. La Politique Conseille ce que ie vous dis Mad^e, et l'expérience apprend a ne pas Croire que les Choses soient toujours en même état. On l'a veu en moy, Car enfin quand ie Sortis de la Bastille, ma Liberté Surprit tout le monde, Le Roy a Commencé a me faire de petites graces sur mon retour dans un tems ou personne ne les attendoit, et sa Bonté et ma patiance me firent tost oublier ce que j'avois de plus grandes facheux; Il n'en faut pas douter mad^e, les disgraces ont Leurs bornes comme Les prospérités. -

Ne trouués vous donc pas qu'il est de
la Politique de ne pas outrer les haines,
et de ne pas desesperer les gens. mais
quand on se flatteroit assés pour croire
que le Roy ne se reconcilieroit Jamais
point auec moy; Ou est l'Humanité? ou est
le Christianisme? Ie connois assés les
Courtisans mde pour sauoir que ces sen
timens sont bien foibles en eux, et moy
méme auant mes malheurs Ie ne les
auois guéres, mais ie sçay la generosité
de mde Scarron, son honnetété, et sa ver
tu, et ie suis persuadé que la Corruption
de la Cour ne la gatera Jamais, si ie ne
croyois cecy, Ie ne vous le dirois pas, car
ie ne suis point flatteur, et memes ie ne
vous supplierois pas comme ie fais mde
de Roy parler sur ce sujet, C'est l'estime
que Roy pour elle qui me fait souhait
ter de Roy etre obligé, et croire qu'elle ma
aucun point de repugnance. Si Elle craint

rite accablé de disgraces. Je Scay bien que les gens d'honneur entrent, et doiuent entrer dans les ressentimens de leurs amis, mais quand ces ressentimens sont ou trop aigres, ou poussés trop loin, Il est (ce me semble) de la prudence de ceux qui agissent de sang froid, de moderer la passion de leurs amis, et de leur faire entendre raison. La Politique Conseille ce que ie vous dis Mad^e, et lexpérience apprend a ne pas Croire que les Choses soient touiours en méme état. On l'a veu en moy, Car enfin quand ie sortis de la bastille, ma Liberté surprit tout le monde, Le Roy a Commencé a me faire de petites graces sur mon retour dans un tems ou personne ne les attendoit, et sa bonté et ma patiance me feront tost ou tard receuoir de plus grandes faueurs; Il n'en faut pas douter mad^e, les disgraces ont leurs bornes comme les prosperités. -

Ne trouvés vous donc pas qu'il est de la Politique de ne pas outrer les haines, et de ne pas desesperer les gens. mais quand on se flatteroit assés pour Croire que le Roy ne se radouciroit Jamais pour moy; Ou est l'humanité? ou est le Christianisme? Je Connois assés les Courtisans mad^e pour Savoir que ces Sentimens sont bien foibles en eux, et moy-méme avant mes malheurs Je ne les avois guéres, mais ie Scay la generosité de mad^e Scarron, Son honneteté, et sa vertu, et ie suis persuadé que la Corruption de la Cour ne la gatera Jamais, Si ie ne Croyois cecy, Je ne vous le dirois pas, car ie ne suis point flatteur, et memes ie ne vous Supplierois pas comme ie fais mad^e de luy parler Sur ce suiet, C'est l'estime que Jay pour elle qui me fait souhaitter de luy etre obligé, et croire qu'elle n'y aura point de repugnance. Si Elle craint

l'amitié des malheureux, Elle ne fera-
rien pour auoir la mienne, Mais si l'ami-
tié de l'homme du monde le plus reconnois-
sant, (et a qui il ne manquoit que de la mau-
uaise fortune pour auoir assés de uertu) luy-
est Considerable, Elle uoudra bien me faire-
plaisir. &.

Croiés bien quón ne peut pas vous aymer plus -
tendrement que ie fais ny estre plus cordialement
a vous que iy suis. Bussy Rabutin.

12° Lettre de l'abbé de Coulanges au procureur Bonnet, imprimée au tome III, p. 410, d'après un fac-simile inséré dans l'édition de 1820 des *Mémoires de Coulanges*. — L'original appartient à M. Hersart du Buron.

De Paris ce 15. Aoust

Nous venons de recevoir la nouvelle d'une blessure
fort legere q. M.r le marq. a receu a la teste dans ce
grand combat q. M.r le Prince vient de donner
ou il y a eu quantité de gens de qualité tuez ou
blessez, un marquis s'y est signalé par sa valeur
entre les plus braves. nous luy avons envoyé un
chirurgien, et dites le a la Jarrige pr. luy le entendre
q. s'il ne nous assiste d'argent de ce qu'il doit sur
son nouveau bail pr. le Prince essayer a les garantir
dans cette occasion, on le renonce pr. jamais pour
un homme sans coeur et affection. J'ay receu un
paquet je ne peux point le luy avoir presentation q.
celle q. vous avez envoyée si ce n'est q. vous en desiriez
un autre sur le modele q. vous nous aurez envoyé.
M.r de Mesnart a fait signifier Mad.e la marq. aux
req.tes du Palais a Rennes pr. resilier son contract
faute d'avoir fourny des titres justificatifs pr. ses
debtes vous scavez qu'il y a long temps q. je vous
presse de cercher dans le chartrier de [illegible]
longueur et retardement a causé cette action qu'il fait,
c'est un reproche q. nous avons a vous faire aussy rendez
nous en compte au 1.er ord.re Je n'ay pas besoin de vous
en dire davantage. L'Abbé de [illegible]

Bretagne A Monsieur

Monsieur Bonnet Procureur
au siege Presidial de Nantes.
A Nantes

13° Lettre d'Emmanuel de Coulanges à Gaignières, imprimée au tome X, p. 539. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

ce mardy matin

13

ie vous suis tres obligé monsieur de
l'honneur de vostre souuenir, c'est me
marque de la continuation de vostre
amitié a laquelle ie suis tres sensible
mais ie suis tres affligé de l'estat ou vous
estes, et ie ne manqueray pas ieudy
prochain d'en aller moy meme sçauoir
des nouuelles ie souhaitte fort que vous
m'en donniés de meilleures, que celles que
vous m'apprenés par vostre billet vostre
cabinet merite bien l'immortalité, et
pour y parvenir, vous ne pouuiés mieux
faire que de le ioindre a celuy de sa
maiesté, mais ie souhaitte fort que tant

ce mardy matin

ie vous suis tres obligé monsieur de
l'honneur de vostre souuenir, c'est me
marque de la continuation de vostre
amitié a laquelle ie suis tres sensible
mais ie suis tres affligé de l'estat ou vous
estes, et ie ne manqueray pas ieudy
prochain d'en aller moy meme sçauoir
des nouuelles ie souhaitte fort que vous
m'en donniés de meilleures, que celles que
vous m'apprenés par vostre billet vostre
cabinet merite bien l'immortalite, et
pour y paruenir, vous ne poiuiés mieux
faire que de le ioindre a celuy de sa
maiesté, mais ie souhaitte fort que tant

A Monsieur

Monsieur de gajgneres

14° — (*a*) LETTRE, sans signature, de Mme de Coulanges à Lamoignon, imprimée au tome X, p. 564. — L'original fait partie de la succession de M. Monmerqué.

(*b*) Fin d'une lettre de Mme de Coulanges à Gaignières, datée de Lyon le 29 août. — L'original est à la Bibliothèque impériale : *Lettres originales, fonds Gaignières*, n° 493 B, f° 415.

a Grenane vendeređy au soir

quel endroit du monde habitez
vous monsieur moy quy ma
ty bien dignorer tout ce quy
[illegible] ty [illegible] ie [illegible] quil
faut que ie soit instruite hier
ce quy vous regarde apres dune
la vente de me frere [illegible]
ty vous este de retorer de tous
vos grands voiages ty vous
vous portes bien de vos caxe
vous me parlez dune

ONGLET à conserver pour la Reliure.

maniere lif vine her la daillen
que vous aves en de quiter
monseiur de vottre frere que
ien ay ette atendrie bien des
gentt dit ont quil aiment bien
mais cela nest que trop vray
on vous et vous lanes bien
et prones auant que voila le
besoin que vous aves des
caren mais les euen sallent
et [illegible] font bien, mais
tout [illegible] auec cette reflexion
dent la solitude on ny sont
pourtant bien ennuie

davoir lhonneur de vous voir
mais vous avez trop daffaires
pour que je puisse esperer
une de vos visittes ainsy monsieur
iiray expres uniquement pour
vous et me tienderay tres
bien recompence de mon
voiage sy vous me donez
quelques momentts,

ONGLET à conserver pour la Reliure

ONGLET

Monsieur
Monsieur de
la maison

14.6

croyés s'il vous plait monsieur que
ie suis la dernière personne de France
portée a mon esgard et que ie suis
tres sincerement vostre tres humble servante

Angélique Arnauld de Orlandes

15° Lettre de Mme de la Fayette à Mlle de Scudéry, d'après un fac-simile inséré dans l'édition de 1818 des *Lettres de Mme de Sévigné.*

l'honneur de m'envoyer vous
seule pouvez joindre ces deux
choses a vous supplie de
croire que si ma santé
me le permettoit j'aurois
souvent l'honneur de vous
rendre mes devoirs

La C de la Fayette

a mercredy

Je ne vous puis dire Mademoiselle
quelle est ma joye quand vous
me faites l'honneur de vous
souvenir de moy et quand
je reçoy des marques de ce
souvenir par des choses qui
me donnent par elles mesme
un veritable plaisir Vous
estes toujours admirable et
inimitable il ne se peut
rien de plus divertissant
et de plus vif que ce
que vous m'avez fait-

Mademoi
nd vous
vous
nand
e a
es qui
nesme
Vous
ble et
peut
sant
e
is —

16° Lettre de Corbinelli à Mlle de Scudéry, d'après un fac-simile inséré dans l'édition de 1818 des *Lettres de Mme de Sévigné.*

moi qui ne lis non plus de
gazettes que lalcoran, ie ne pouuois
pas deuiner mademoiselle que
uous eussiés remporté le prix de
leloquence, et en mille ans ne
me serois pas aduisé de uous en faire
un compliment parceque ie neusse
iamais pu croire que nostre siecle
sauisast de mettre un prix pr cela,
ie scauois seulement en gros et
en detail que uous en meritiés un
sur tous les eloquens du monde
et que quand la fortune ne seroit
plus brouillée auec le merite uous
remporteriés les prix de toutes les
belles qualités de lesprit, et du coeur —
Je ne scauois que cela et ne deuinois
rien, cest de la que procede mon
silence sur uostre uictoire, mais
cest une belle uictoire que celle la
auprés destre ladmiration de toutes
les nations qui scauent nostre langue

sur quoy, elle ne vous ont rien
donné; oh siecle oh meurs
oh honte de tout ce qu'il y a d'ame
sensible; ma cousine me vient
de faire un compliment sur
vostre prix et me chante pouille
de ne l'avoir pas deviné; elle
vous aime trop tendres Talons

Corbinelli

A Mademoiselle
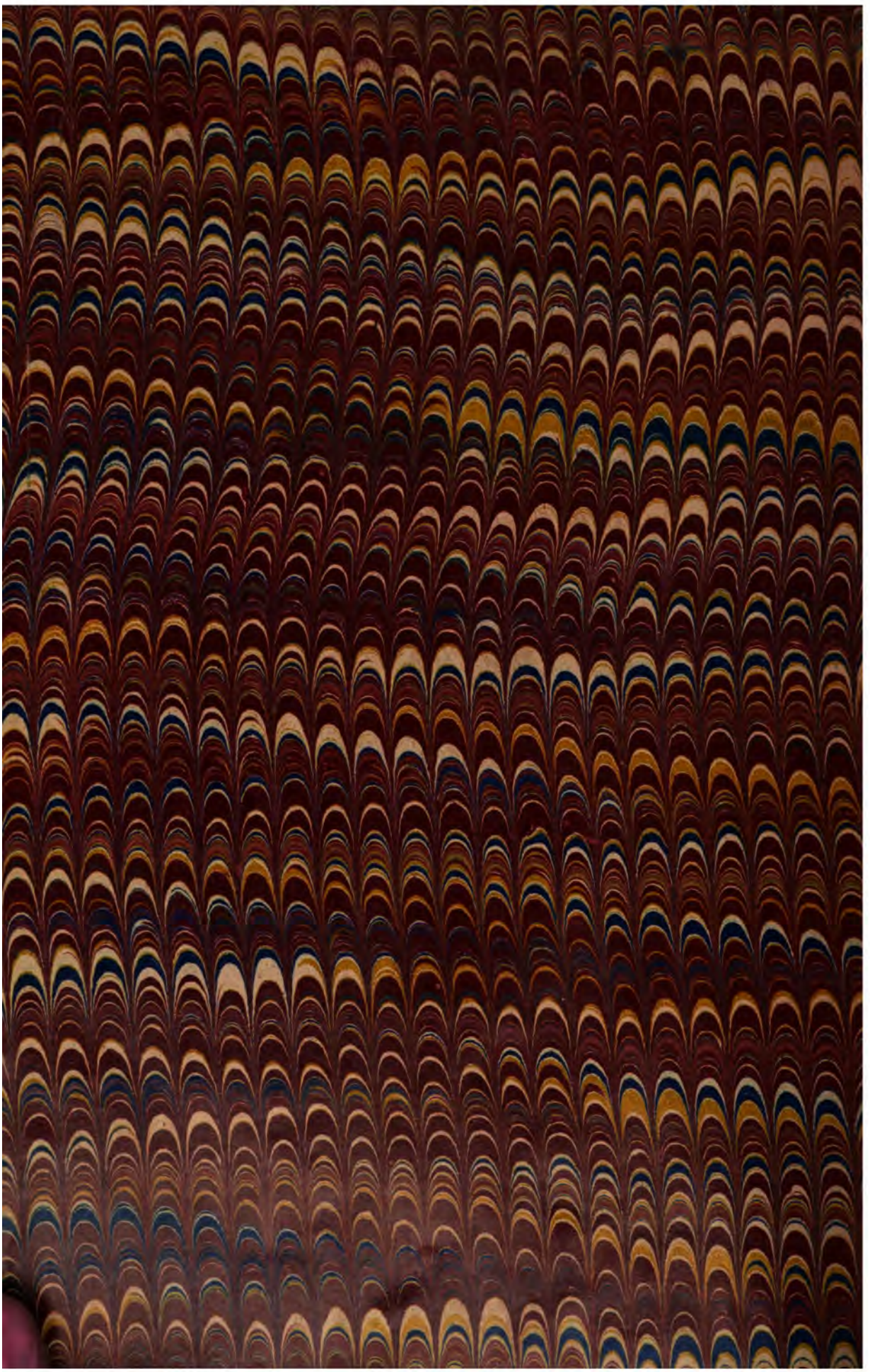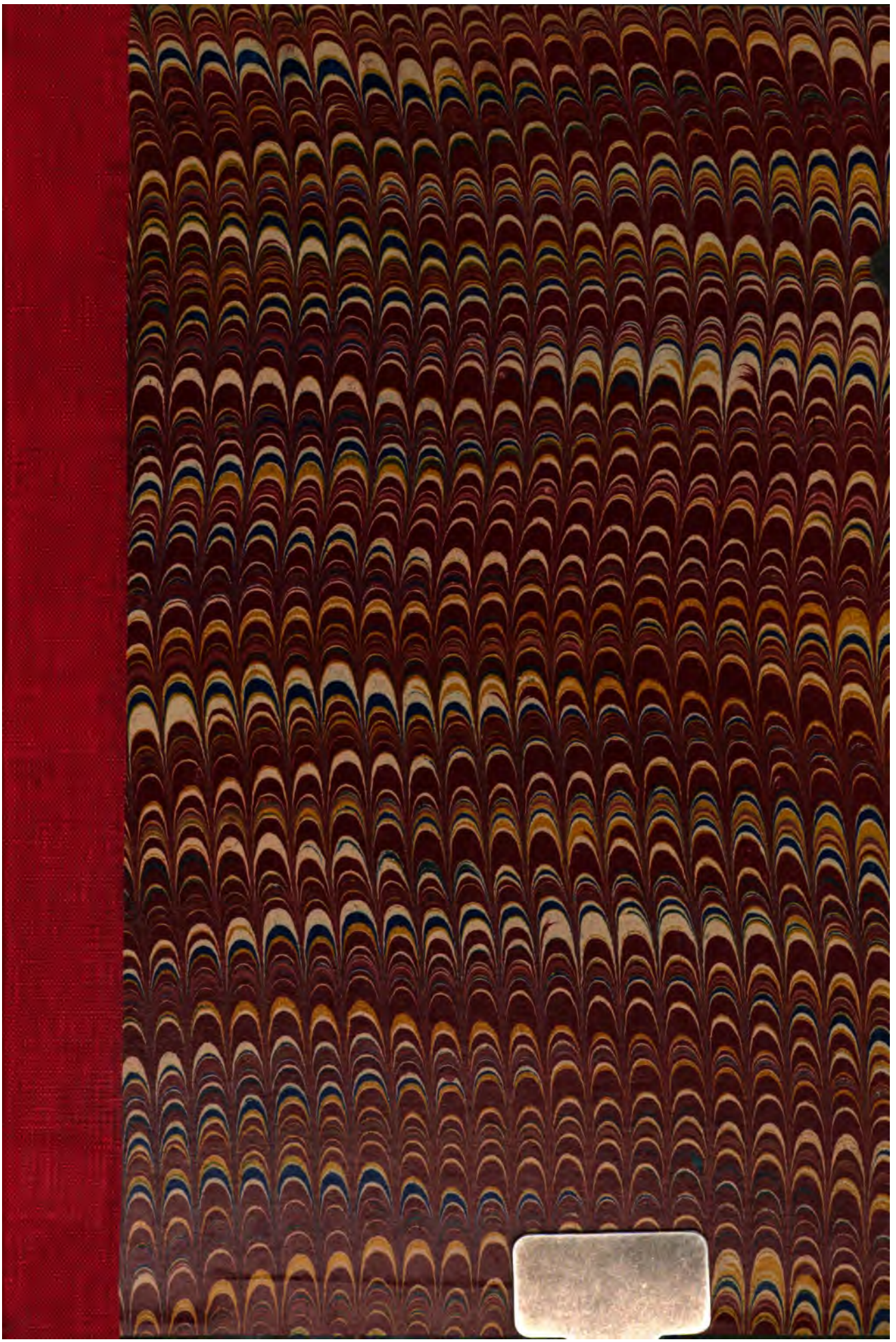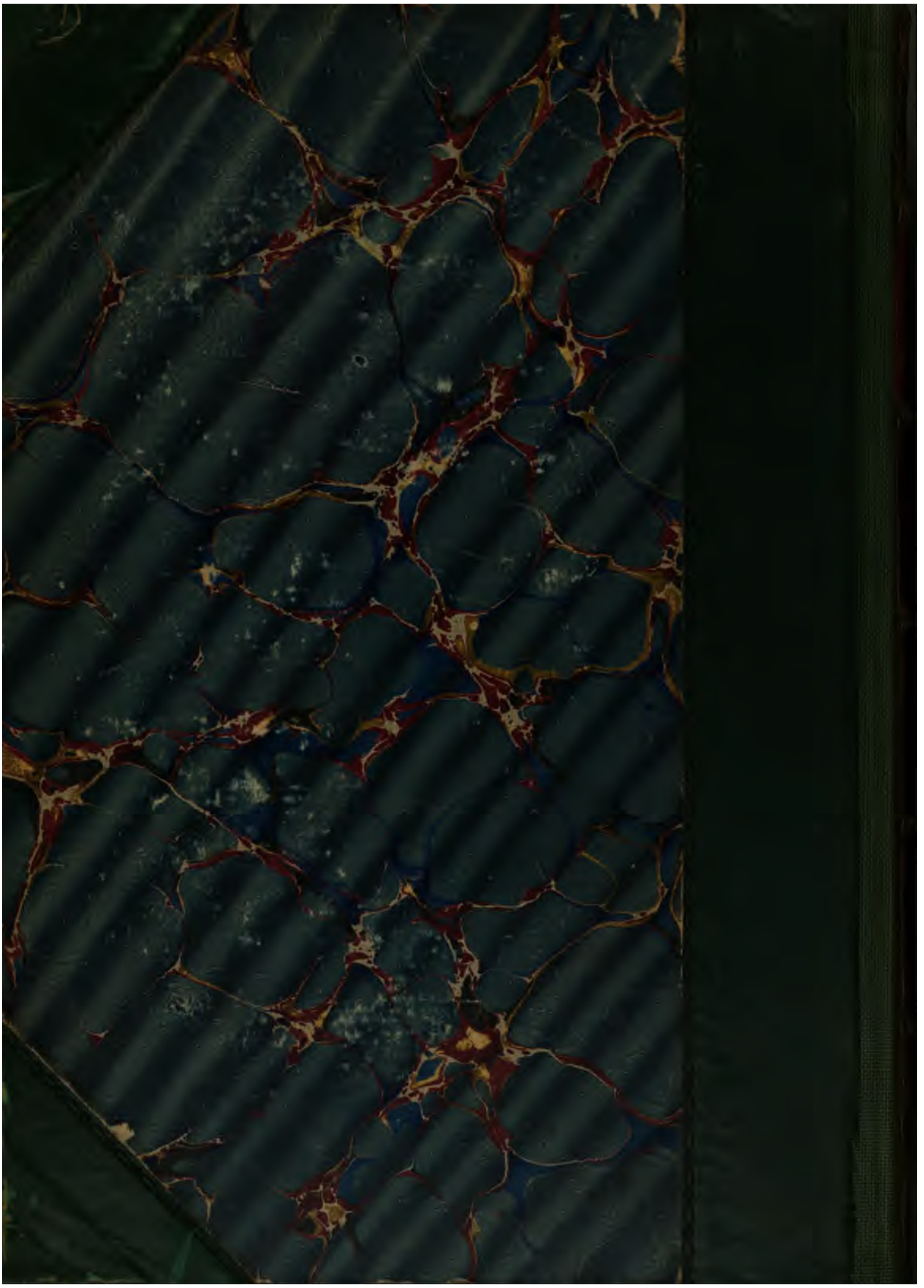
Mademoiselle de Scuderi